

**DECLARATION D’INTENTION**

**« GRAND EST TRANSFORMATION DIGITALE *parcours individuel* »**

|  |
| --- |
| **Merci de remplir et de signer cette déclaration d’intention et de la retourner à l’adresse** [**transfodigitale.parcoursindividuel@grandest.fr**](mailto:transfodigitale.parcoursindividuel@grandest.fr) **(datée et signée)** |

|  |  |
| --- | --- |
| COORDONNEES DE L’ENTREPRISE | |
| Raison sociale (inscription KBIS) |  |
| Adresse |  |
| N° Siret |  |
| Code APE |  |
| Immatriculation | Registre du Commerce et des Sociétés  Registre des Métiers  Mutualité sociale agricole  Association  ***Merci de joindre à votre déclaration d’intention le certificat d’immatriculation (D1 ou Kbis) ou attestation MSA ou récépissé de déclaration en Préfecture ou certificat d’inscription au tribunal pour une association***  ***Pour les entreprises ayant la double immatriculation (RCS et RM), merci de transmettre votre D1.*** |
| COORDONNEES DE LA PERSONNE A CONTACTER | |
| Nom – Prénom |  |
| Fonction |  |
| Tél |  |
| Mèl |  |
| TAILLE DE VOTRE ENTREPRISE | |
| Effectif moyen annuel (renseigné sur la déclaration sociale nominative) | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Montant du chiffre d’affaires N-1 | Cliquez ou appuyez ici pour entrer un montant. |
| Date du dernier exercice fiscal clos | Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date. |
| Diagnostic de | |
| J’ai déjà bénéficié d’un diagnostic de maturité digital | oui  non  Si oui via quel programme/organisme : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |

Monsieur le Président,

Mon entreprise est spécialisée dans \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_. Elle  n’appartient pas  appartient à un groupe *(dans ce cas, précisez l’effectif et le chiffre d’affaires consolidés)*.

Afin de développer mon activité, je souhaiterais bénéficier d’un diagnostic de maturité digitale qui sera réalisé par la CCI Grand Est ou la CMA Grand Est et qui est financé intégralement par la Région et le FEDER.

J’ai d’ores et déjà identifié des investissements dans des solutions digitales à réaliser :

OUI  - NON  - le diagnostic m’aidera à identifier les investissements nécessaires

Si oui ceux-ci n’ont pas encore fait l’objet d’une commande.

Je certifie sur l’honneur que :

* ***l'ensemble des informations fournies dans cette présente déclaration d’intention sont exactes ;***
* ***la structure n’a pas déjà bénéficié d’un diagnostic de maturité digitale financé par un autre financeur public ;***
* ***la structure est à jour de ses obligations fiscales et sociales le jour de la demande*** *;*
* ***la structure n’est pas en procédure collective ;***
* ***la structure n’a pas perdu plus de la moitié de son capital social ou associatif.***

Je joins à cette déclaration d’intention l’attestation de minimis et mon justificatif d’immatriculation.

En vous remerciant par avance de votre soutien, je vous prie d’agréer, Monsieur le Président, l’expression de mes salutations distinguées.

Fait à Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte le Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date

Signature du représentant légal

*(cachet de l’entreprise)*

**Rappel des bénéficiaires éligibles**

Sont éligibles les entreprises remplissant les critères suivants :

* + Moins de 20 salariés ;
  + Ayant un chiffre d’affaires annuel n’excédant pas 2 millions d’euros ;
  + Disposant d’au moins un exercice fiscal clos à compter de la date de la demande d’aide (sauf en cas de reprise d’entreprise assortie d’une nouvelle immatriculation ou de création d’un établissement secondaire) ;
  + Immatriculées au Registre du Commerce et de l’industrie et/ou au Répertoire des métiers et de l’Artisanat et/ou bénéficiant d’une attestation MSA – pour les activités touristiques et agricoles les associations sont éligibles ;
  + Ayant une activité relevant d’un code NAF de la liste suivante :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Secteur commerce/artisanat | Secteur tourisme | Secteur Agricole |
| 10 à 33 hors 3205A, 43 à 47 *hors 4773Z-4774Z-4778A-4791A et B*, 49 hors (NAF secteur tourisme), 50 (hors NAF secteur tourisme), 51 (hors NAF secteur tourisme), 56, 5914Z, 7420Z, 81, 9003, 95 et 96 | 4932Z, 4939, 5010Z, 5030Z, 5110Z, 55, 7010Z, 7711A, 7721Z, 79, 8230Z, 8532Z, 8551Z, 8559B, 8899B, 9102Z, 9103Z, 9104Z, 9311Z, 9312 et 9313, 9321 et 9329, 9491Z, 9499Z | 0111Z, 0121Z, 0124Z à 0129Z, 0141Z, 0142Z, 0145Z à 0147Z, 0150Z, 0312Z, 0322Z, 1102A et B, 9499Z |

* + Exerçant une activité marchande majoritairement ;
  + En situation régulière au regard des obligations fiscales, sociales et environnementales ;
  + N’étant pas en difficulté au sens de l’Union européenne\*.

Les activités sous forme de franchises ne sont pas éligibles.

**ATTESTATION DES AIDES DE MINIMIS OBTENUES**

**Cette attestation vise à recenser les aides publiques placées sous le règlement *de minimis* n°1407/2013 de la Commission européenne du 18 décembre 2013 et le règlement UE 2019/316 du 21 février 2019 de la Commission Européenne modifiant le règlement UE n°1408/2013 relatif à l’application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l’Union européenne aux aides de minimis dans le secteur de l’agriculture.**

Les aides *de minimis* constituent **une catégorie particulière d’aides publiques pour les entreprises, y compris les associations qui exercent régulièrement une activité économique.** Les pouvoirs publics (Etat, collectivités locales, établissements publics) qui allouent les aides *de minimis* ont l’obligation d’informer les entreprises bénéficiaires du caractère *de minimis* des aides attribuées et ce quelle que soit leur nature (subvention, avance remboursable, crédit d’impôt, exonération de charges sociales ou fiscales).

Le montant maximum d’aide *de minimis* est de **200.000 € par entreprise(1) ou de 20.000 € par exploitation agricole sur 3 exercices fiscaux** dont celui en cours à la date de la signature de la présente déclaration. La Commission européenne considère en effet qu’une telle aide ne menace pas de fausser la concurrence.

|  |  |
| --- | --- |
| Je soussigné(e) |  |
| agissant en qualité de |  |
| représentant la société |  |

Atteste sur l’honneur :

🞏 N’avoir reçu aucune aide *de minimis* durant les trois derniers exercices fiscaux dont celui en cours à la date de signature de la présente déclaration,

🞏 Avoir reçu, ou demandé mais pas encore reçu, les aides *de minimis* listées dans le tableau ci-après, durant les trois derniers exercices fiscaux dont celui en cours à la date de signature de la présente déclaration.

Dans le cas de l’inexactitude des informations renseignées dans les tableaux ci-dessus, les sommes octroyées par le Conseil Régional et le FEDER pourront faire l’objet d’une demande de remboursement.

|  |  |
| --- | --- |
| *Fait à* |  |
| *Le* |  |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Cachet et signature  du porteur de projet  (représentant légal ou délégué) | | | | |
| Nom de  l’entreprise | | Numéro  Siren  (1) | Intitulé de  l’aide | Financeur | Date de  l’attribution  (2) | | Montant  de l’aide  accordée | Forme de l’aide  (3) |
|  | |  |  |  |  | |  |  |
|  | |  |  |  |  | |  |  |
|  | |  |  |  |  | |  |  |
|  | |  |  |  |  | |  |  |

1. *Le numéro SIREN est le seul sous lequel les aides de minimis peuvent être comptabilisées dans la limite du plafond de 200.000 €. Il n’est pas possible de disposer d’autant de plafonds de 200.000 € qu’il y a d’établissements donc de numéro SIRET au sein d’une même entreprise. Par ailleurs, si votre entreprise relève de la définition d’entreprise unique, vous disposez d’un seul plafond d’aide de minimis de 200.000 € commun à l’ensemble des entreprises assimilées à une seule et même « entreprise unique». Si votre entreprise relève de ce cas, il faut absolument vérifier que votre déclaration comptabilise bien l’ensemble des aides de minimis versées à toutes les entreprises composant l’entreprise unique. La présente déclaration prévoit donc que pour chaque aide de minimis perçue soit indiqué le numéro SIREN de l’entreprise qui l’a reçue au sein de l’entreprise unique.*
2. *Si vous avez reçu une aide de minimis, cette aide a dû vous être notifiée par courrier par l’autorité publique attributaire (Etat, collectivités locales, établissements publics, agences…). Vous ne devez donc pas comptabiliser dans ce tableau les aides qui ne sont pas allouées au titre du règlement de minimis.*
3. *Dans le cas de prêts, garanties ou avances remboursables, indiquer l’équivalent-subvention (ESB) qui vous a été communiqué lors de l’attribution de l’aide.*